

REVVeries

Tirage papier : 1250 exemplaires

+ diffusion numérique et téléchargement libre sur le site

N° 51 – Février 2024

Roulons En Ville à Vélo



Roulons En Ville à Vélo

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION

Maison du Vélo

www.revv-valence.org - 09 80 91 94 97

1 rue Michel Servet

Permanences & horaires : voir page 24

26000 VALENCE

Pensez à renouveler votre adhésion !



REVV est membre de la FUB, Fédération des Usagers de la Bicyclette, et participe à son fonctionnement

LE MOT DU PRESIDENT

Par Nicolas Martin

Cela faisait 34 ans que nous attendions un pont Mistral sécurisé pour les vélos, et maintenant c'est chose faite. Alors ne boudons pas notre plaisir. Les travaux annoncés en mars par le département de la Drôme ont été réalisés dans les délais avant la fin d'année, ce qui est remarquable. Dorénavant les cyclistes peuvent traverser le pont sur des pistes cyclables séparées physiquement du trafic routier, et ce n'est pas un luxe ! Certes il reste des points sujets à discussion, notamment sur les priorités aux entrées et sorties. Mais cela ne remet pas en question l'immense progrès apporté par ce nouvel aménagement.

Si l'on peut regretter qu'il ait fallu l'émotion créée par un accident mortel et la mobilisation d'associations de cyclistes pour faire aboutir ce projet qui n'avancait pas depuis début 2021, cela montre à quel point la mobilisation des usagers est importante pour faire avancer les choses. Et c'est un travail de longue haleine, car le pont Mistral fut un des premiers chevaux de bataille de REVV lors de sa création en 1989.

Cela montre aussi comment le contexte a évolué favorablement depuis 1989, époque où le vélo n'était pas pris au sérieux. Avec la prise de conscience des effets délétères du tout automobile et l'engouement du public pour le vélo, celui-ci est devenu un enjeu important pour les politiques. Le passage effectif de Bourg-lès-Valence en ville 30 cet automne, la passerelle Girodet en passe d'être ouverte au public, le Plan Vélo Intercommunal de Valence Romans Agglo annoncé officiellement l'an dernier en sont des illustrations emblématiques.

Mais il reste du chemin à parcourir pour que, sur l'agglomération de Valence, tout le monde, et en particulier les enfants, puisse circuler à vélo en se sentant en sécurité. Il faut pour cela que nos élus aient le courage de réduire la place de la voiture sur notre territoire. Et ce, en dépit des déclarations d'amour à la bagnole de certains, que l'on préférera mettre sur le compte de la rhétorique politicienne. Le passage du Pont Mistral de quatre voies automobiles à trois est un signe positif.

Dans ce numéro :

Les nouveaux équipements cyclables du Pont Mistral en service pour Noël 2023 : enfin (page 3)



Les tops et les flops (page 9)

Vie associative (page 11)



et bien d'autres thèmes encore...



LES BREVES

Bonne nouvelle...

LA MAISON DU VELO EST OUVERTE

Vous retrouverez nos horaires habituels en dernière page ou sur le site Internet. Pensez à les vérifier avant votre visite car la situation reste évolutive.

Vous êtes les bienvenus si vous souhaitez nous rencontrer ou tout simplement pour entretenir votre vélo !

Recyclez votre REVVeries

Vous avez lu votre REVVeries :

Comment le recycler de façon utile ?

Apportez-le chez votre médecin, votre dentiste ou votre kiné, etc., il agrémentera leurs salles d'attentes et procurera d'excellentes lectures à leurs patients. Le vélo, c'est la santé !

...et si vous avez besoin de quelques exemplaires supplémentaires pour une bonne cause, n'hésitez pas à passer à la Maison du Vélo, on vous en fournira !



AU SOMMAIRE :

| | |
|---|-----------|
| LE MOT DU PRESIDENT | 1 |
| LES BREVES | 2 |
| Bonne nouvelle... | 2 |
| Recyclez votre REVVeries | 2 |
| Remerciements | 2 |
| Mentions légales | 2 |
| LES NOUVELLES DES COMMUNES | 3 |
| Les nouveaux équipements cyclables du Pont Mistral en service pour Noël 2023 : enfin... | 3 |
| Le Plan Vélo Intercommunal progresse aussi à Saint-Péray | 7 |
| « Cédez-le-passage cycliste au feu » à Bourg-lès-Valence | 8 |
| LES TOPS ET LES FLOPS | 9 |
| Quels dispositifs pour sécuriser son vélo chez les commerçants ? | 9 |
| Un gros flop pour les cyclistes et les piétons : le giratoire de Guilherand-Granges Sud | 10 |
| VIE ASSOCIATIVE | 11 |
| Les activités de l'atelier | 11 |
| Lyna et les rayons | 13 |
| Une année 2023 riche en interventions vers les jeunes et les entreprises | 13 |
| « La Rentrée de L'Etudiant » | 15 |
| L'association A Pincés et A Vélo (APAV) | 16 |
| L'association Les Re-Cyclettes | 17 |
| Les balades à vélo de REVV poursuivent leur bonhomme de chemin... | 18 |
| VIE LOCALE | 19 |
| REVV et le Plan Vélo Intercommunal (PVI) | 19 |
| URBANISME ET SECURITE | 20 |
| Piétons versus cyclistes | 20 |
| BILLET D'HUMEUR | 20 |
| Je t'aime, moi non plus | 20 |
| LE VELO DANS LES LIVRES | 21 |
| RENCONTRES CYCLISTES | 22 |
| Le Japonais qui faisait le tour de l'Islande à vélo | 22 |
| « Le vélo électrique, c'est super par rapport à la voiture » ! | 22 |
| Les vélos insolites | 23 |
| INFOS PRATIQUES REVV | 24 |
| 10 services gratuits | 24 |
| Bulletin d'adhésion | 24 |

Remerciements

Ont contribué à ce numéro : Bernard B., Bernard D., Claire, Elizabeth, François, Nicolas et bien d'autres...

Préparation et mise en page : François

Ce journal est entièrement conçu, rédigé et réalisé par des bénévoles : N'hésitez pas à vous joindre à nous !

Les articles nominativement signés représentent le point de vue de leur auteur et pas nécessairement celui de REVV,

mais REVV considère que leur publication apporte une contribution positive au débat.

Mentions légales

Contact : Redaction.REVVeries@gmail.com

Abonnements : L'abonnement au présent bulletin REVVeries est inclus dans l'adhésion annuelle à l'association REVV.

Adhésions : voir page 24

REVV - Roulons En Ville à Vélo - Association loi 1901 - 1 rue Michel SERVET - 26000 VALENCE - Téléphone : 09 80 91 94 97
www.revv-valence.org

LES NOUVELLES DES COMMUNES

Les nouveaux équipements cyclables du Pont Mistral en service pour Noël 2023 : enfin...

La fin de l'année 2023 a vu la mise en œuvre concrète des nouveaux aménagements cyclables du pont Mistral.

Après une longue attente des cyclistes, les derniers engagements des collectivités ont été tenus et le nouvel équipement a été mis à la disposition des utilisateurs juste avant Noël. Il reste quelques finitions à réaliser. Nous imaginons que ce sera chose faite en ce début d'année 2024.

Nous revenons ici sur le déroulement des travaux en images.



Début septembre, les services techniques de Guilherand-Granges engagent les premiers travaux préparatoires : enlèvement des plantations, reprise de réseaux.



Début novembre, les travaux d'aménagement de la voirie sont lancés. Côté Valence, certaines activités sont réalisées de nuit afin de minimiser l'impact pour les usagers.





A Guilherand-Granges, les nouveaux îlots prennent forme.



A Valence, le tracé de la voie cyclable en direction du pont Mistral apparait.



Le 23 novembre, le rail séparateur en béton a été coulé sur la piste sud du pont. Ce rail est présent dès l'amorce du virage issu de l'avenue Sadi Carnot. C'en est fini des véhicules qui avaient tendance à couper leur virage.

L'image ci-dessus montre la situation avant travaux et l'effacement des marquages suite au passage répété des véhicules.



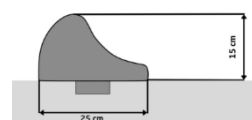
Les premiers vélos prennent possession de la piste cyclable. Quel changement !



Le 29 novembre, le séparateur en béton de la piste nord est coulé.

Le saviez-vous ? Le profil du séparateur en béton a été conçu spécifiquement par les services techniques du Département de la Drôme.

- Sa section réduite permet de maintenir un séparateur physique entre la piste cyclable et la chaussée quand l'espace disponible est limité.
- Ses bords chanfreinés offrent une bordure côté piste cyclable plus basse que la position des pédales, conformément aux recommandations du CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, la Mobilité et l'Aménagement) pour un meilleur confort des cyclistes (moins de risque d'accrochage des pédales).



Document CD26.



Vue des nouveaux aménagements en venant de Valence en direction de l'Ardèche



En arrivant à Valence, les cyclistes ont la priorité sur les véhicules tournant à droite



A Guilherand-Granges, la traversée de la voie automobile pour rejoindre la piste cyclable a été améliorée. Les cyclistes doivent toutefois faire preuve de prudence vis-à-vis des véhicules arrivant de l'avenue Sadi Carnot.



A Guilherand-Granges, les cyclistes n'ont pas la priorité pour se réinsérer sur la voie automobiles et bus. Ce point nous semble délicat. Le trafic des véhicules s'effectuant désormais sur une seule voie en direction de Guilherand-Granges, il est difficile d'anticiper ceux qui vont prendre la sortie à droite avant le rond-point. Nous avons demandé aux collectivités que les cyclistes soient prioritaires sur les véhicules à moteur à cet endroit. A ce jour, le sujet reste ouvert. **Cyclistes, soyez extrêmement prudents et n'hésitez pas à marquer l'arrêt pour vous assurer que vous pouvez passer en toute sécurité.**

Le Plan Vélo Intercommunal progresse aussi à Saint-Péray

L'automne a vu se concrétiser la mise en œuvre de deux pistes cyclables unidirectionnelles de part et d'autre de l'avenue de Gross Umstadt à Saint-Péray. Ces pistes sont protégées sur toute leur longueur par un séparateur en béton. Un marquage vert sécurise les zones d'intersection de la piste cyclable avec les voies adjacentes, principalement des accès aux commerces.



En direction de Guilhaud-Granges, la chicane du Leclerc Drive a été supprimée.



Avant l'arrivée au rond-point d'Auchan, le « bec » qui renvoyait dangereusement les cyclistes sur la chaussée ou sur lequel les cyclistes pouvaient chuter a été supprimé.



En direction de Saint-Péray, au niveau des commerces, le marquage permet aux cyclistes de se positionner à l'écart des véhicules garés. Automobilistes, nous comptons sur votre respect de la signalétique au sol.



En arrivant au rond-point des Halles de Crussol, la piste cyclable part à droite en direction du chemin de la Maladière. Le tracé final de la voie Cycléo 08 passera par le chemin de La Maladière et rejoindra Saint-Péray par la passerelle sur le Mialan et le passage à niveau en évitant le « point dur » du passage actuel sous la voie ferrée.

La signalétique doit être complétée au mois de mars 2024 afin de mieux guider les cyclistes. Actuellement, rien n'indique aux cyclistes désireux de continuer sur l'avenue de Gross Umstadt en direction de Saint-Péray de sortir de la piste cyclable avant le rond-point.

« Cédez-le-passage cycliste au feu » à Bourg-lès-Valence

Ils sont apparus en septembre dans les carrefours à feux de Bourg-lès-Valence. Matérialisés par des petits panneaux triangulaires jaunes sous les feux, ces « cédez-le-passage cycliste au feu » autorisent les cyclistes à passer au feu rouge à condition de céder le passage aux usagers (automobilistes, cyclistes ou piétons) venant des autres voies de circulation.

Ils ont été introduits dans le code de la route en 2012 dans le cadre du premier plan vélo national « PAMA » (Plan d'Action pour des Mobilités Actives). Cette année-là la ville de Valence en avait installé à certains feux, en même temps que la création des quartiers en zone 30 autour du vieux centre. Leur première appellation était « tourne-à-droite ». Depuis 2015, il n'y a plus de limite à la nature ou au nombre de mouvements autorisés, auparavant limités au tout droit en carrefour en T et au tourne-à-droite.

Le « cédez-le-passage cycliste au feu » est très utile aux cyclistes car il réduit l'attente fastidieuse aux feux. Il autorise les cyclistes arrivant au feu rouge à franchir celui-ci après avoir cédé le passage aux piétons et aux véhicules ayant le vert. Il leur permet ainsi de passer le feu avant le redémarrage des véhicules motorisés qui attendent le feu vert.

La vidéo suivante donne des exemples du gain de sécurité que peut représenter cette signalisation pour les cyclistes :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/cedez-passage-cycliste-au-feu-film-explique-nouveaux>

Les « Doubles-Sens Cyclables », eux aussi introduits dans le code de la route en 2012, autorisent les cyclistes à emprunter à contresens les rues à sens unique (pour les voitures).

Ces deux aménagements visent à favoriser l'usage du vélo en offrant des avantages aux cyclistes du quotidien. Ils s'appuient également sur le fait que les feux et les sens interdits, s'ils ont été mis en place pour réguler la circulation automobile, ne sont cependant pas toujours adaptés aux déplacements à vélo. Ces aménagements cyclables ont fait l'objet de nombreuses expérimentations en France et ailleurs, qui ont démontré qu'ils amélioreraient la sécurité des cyclistes.

Rappelons que l'instauration de « cédez-le-passage cyclistes au feu » est à la discrétion du maire.

Dans les zones 30, les « Doubles-sens cyclables » doivent être généralisés, sauf exceptions dûment justifiées.

LES TOPS ET LES FLOPS

Quels dispositifs pour sécuriser son vélo chez les commerçants ?

Nous avons pris (ou tenté de prendre) contact avec quelques commerçants sur le secteur de Saint-Péray, de Guilherand-Granges et dans la zone commerciale des Freydières à Soyons afin de les inciter à mettre en place des arceaux plutôt que des « pince-roues » pour les clients qui fréquentent leurs établissements à vélo.

En effet, si les collectivités mettent en place bon nombre d'arceaux (c'est en particulier le cas à Guilherand-Granges, Saint-Péray, Valence), ceci ne concerne que le domaine public. Les commerces un peu éloignés des arceaux du domaine public sont, quand ils pensent aux vélos, équipés de « râteliers à vélos » ou de « pincés-roues ». Ceux-ci ne sont pas adaptés. Ils ne permettent pas de sécuriser les vélos qu'on y range car on peut tout au plus les solidariser au support vélo par un antivol sur la roue avant. Ils ne peuvent pas accueillir non plus les vélos électriques.

Les flops

La photo ci-dessous est tout à fait révélatrice. Devant cette grande surface de « Bio », un espace vélo est bien prévu (à l'arrière-plan à gauche sur la photo), mais avec un « râtelier ». Les clients cyclistes en sont donc réduits à sécuriser tant bien que mal leurs vélos sur les poteaux disponibles. Mais comment peut-on utiliser un antivol en « U » sur un poteau en acier de 20 cm de section ?



Autres exemples :



Nous préconisons donc la mise en place d'arceaux. Chaque arceau permet de ranger et sécuriser 2 vélos (1 vélo de chaque côté). Il importe d'espacer correctement ces dispositifs de manière à prendre en compte les vélos équipés de sacoches, voire des vélos-cargos.

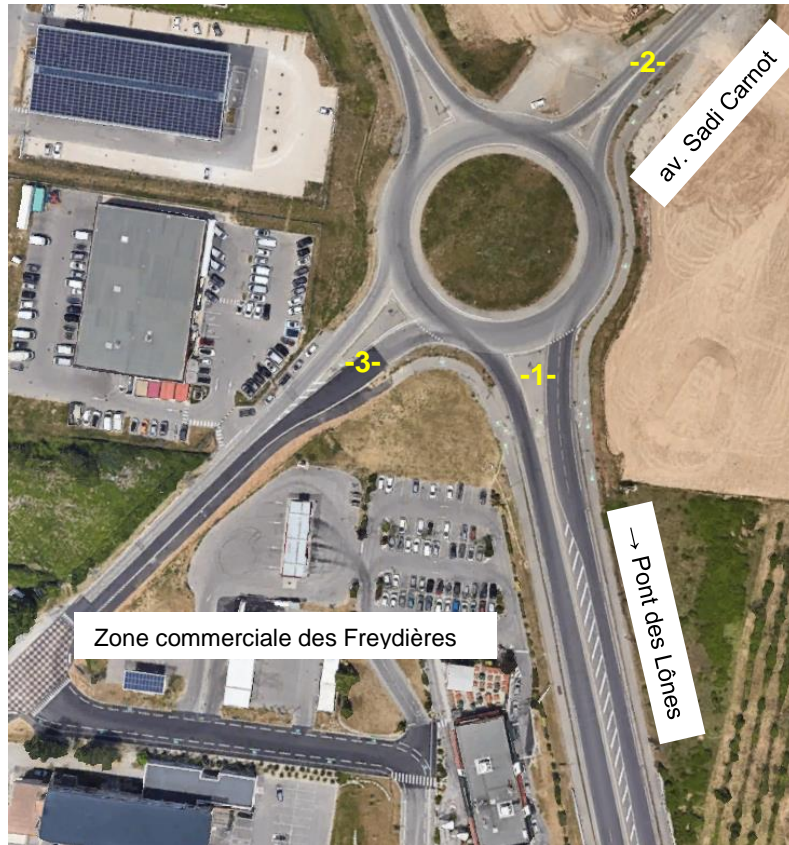
Le top

A Saint-Péray, nous avons rencontré des commerçants de La Grange, il y a assez longtemps. Des travaux ont eu lieu sur la parcelle voisine de leur établissement, qui les ont amenés à déposer les râteliers à vélo existants. Et bonne surprise, les travaux voisins étant terminés, ils ont mis en place des arceaux simples pour le plus grand confort des cyclistes venant faire leurs courses chez eux.

« La Grange », magasin de producteurs fermiers de Drôme et d'Ardèche, mérite donc un « coup de chapeau » particulier de notre part.



Un gros flop pour les cyclistes et les piétons : le giratoire de Guilhaerand-Granges Sud



Il y a quelques années déjà, REVV a signalé la dangerosité du rond-point de Guilhaerand-Granges Sud pour les cyclistes et les piétons. Celui-ci se situe sur la D96 gérée par le département de l'Ardèche qui relie le pont des Lômes à la D86 via le passage inférieur sous la ligne de chemin de fer au sud de Guilhaerand-Village.

Ce rond-point est un point de passage obligatoire pour qui veut aller de Guilhaerand-Granges à la zone commerciale des Freydières.

Il a existé, lors de la création du rond-point, une amorce de pistes cyclables complétées par des traversées piétons sur les 3 branches notées sur la photo. La traversée en -1-, malgré le passage piétons, était particulièrement dangereuse en raison des véhicules reprenant de la vitesse pour se diriger vers le Pont Des Lômes et de ceux arrivant trop vite du même Pont Des Lômes.



Le problème du passage-piétons a été résolu il y a quelques années par les services du département de l'Ardèche : il a été effacé sans qu'aucune solution alternative soit mise en place !!! Il s'agit d'une action volontaire qui nous avait été confirmée lors d'une réunion à la CCRC

(Communauté de Communes Rhône-Crussol) par un représentant des services du département. Il s'agissait de décourager les piétons et cyclistes de traverser à cet endroit ! Et alors, on passe par où ? Par nulle part ! Pour échapper à ce véritable piège, les cyclistes avisés et qui connaissent l'endroit peuvent faire un long détour pour rejoindre la zone commerciale, mais les piétons ? La zone de Guilhaerand-Granges sud, sur le côté nord de la D96 par rapport à la zone commerciale au sud est actuellement en plein développement avec la construction de divers immeubles et résidences. Sera-t-il obligatoire pour les nouveaux habitants de prendre leur voiture, s'ils en ont une, pour parcourir les quelques centaines de mètres les séparant des commerces ?

Les touristes à vélo, qui sont de plus en plus nombreux, qui ignorent les voies alternatives et désireux de rejoindre l'avenue Sadi Carnot depuis la zone commerciale s'exposent régulièrement au pire en traversant à leurs risques et périls ! Ils sont d'autant plus tentés de le faire que des logos vélos subsistent, laissant à penser qu'il s'agit d'un vrai itinéraire (voir photo à droite ci-dessus).

Tout cela n'est pas normal et c'est même totalement inacceptable.

Nous appelons donc les services du département de l'Ardèche et les collectivités locales à nous réunir autour d'une même table afin d'identifier ensemble les solutions permettant de corriger cette anomalie indigne de l'entrée du département de l'Ardèche, récemment mise en valeur par un logo bien visible au centre du rond-point.



VIE ASSOCIATIVE

Les activités de l'atelier

Fini l'époque de la covid. La fréquentation de la Maison Du Vélo et de l'atelier a retrouvé un bon rythme et les photos ci-après témoignent d'un réel intérêt et de beaucoup d'attention pour apprendre à réparer son vélo avec les conseils des bénévoles

Ces photos sont un échantillonnage des meilleurs moments de l'année 2023. C'est aussi un hommage à nos bénévoles très investis pour aider nos adhérents dans ces moments de réparations quelquefois incertains sur l'issue de la remise en état de leur monture.





Lyna et les rayons

Le titre interroge mais il mérite une explication. Lyna est une jeune collégienne qui a souhaité découvrir et aider REVV en venant à la Maison du Vélo.

Elle n'a pas de compétences particulières dans le domaine de la bicyclette mais elle a des compétences d'éveil et de rigueur que nous avons mises à profit.

A l'atelier, il y a tout un stock de rayons de roues de vélo en vrac faute de rangement par les utilisateurs. Les rayons de vélo n'ont pas un modèle unique mais toute une variété de longueurs et de diamètres.

Lyna a eu comme mission de trier tous ces rayons mélangés et les ranger dans un présentoir par longueur. Il y a environ une trentaine de longueurs différentes.

Faute de rangement par longueur, le remplacement d'un rayon cassé sur une roue peut prendre une bonne heure. Les rayons placés par longueur dans le présentoir permettent de réduire ce temps à quelques minutes. Encore une occasion d'intégrer des jeunes à la MDV !



Une année 2023 riche en interventions vers les jeunes et les entreprises

Une des missions de REVV est d'assurer la promotion des déplacements-vélo urbains et extra urbains.

C'est d'actualité, on en parle, on agit, mais pas assez pour que ce soit une révolution dans la société, une révolution pour réduire de façon drastique les émissions de gaz à effet de serre dont on connaît les conséquences néfastes sur le climat.

Les acteurs de demain sont les jeunes, nos enfants ou petits-enfants. En 2023, nous avons décidé de nous rapprocher d'eux en les invitant à la Maison Du Vélo ou en allant vers eux dans leurs écoles. Nous n'avons pas oublié les adultes en allant dans les entreprises pour parler aménagements cyclables, marquage vélo, contrôle de l'état des vélos, lutte contre le vol.

Nous avons déjà présenté ces actions mais il n'est pas inutile d'y revenir avec quelques photos.

Intervention au collège Gérard GAUD



Accueil des classes de CM1 et CM2 de l'Ecole Notre Dame



Accueil de la classe de 5^{ème} du Collège Sainte Anne



Intervention au Lycée Camille Vernet



Intervention à la Préfecture



Intervention à la DREAL

Cette dernière intervention a clôturé l'année 2023. La DREAL dont le siège pour la région se situe à Lyon, dispose d'une antenne à Valence au plateau de Lautagne avec une trentaine de personnes. Peu de personnes se déplacent à vélo pour le travail car les accès sont difficiles. Lautagne est un plateau avec des rampes d'accès un peu raides où le VAE peut être une solution pour les personnes peu entraînées.

Les accès au plateau de Lautagne pour les vélos doivent être améliorés à l'avenir dans le cadre du réseau Cycléo. Un aménagement dédié est prévu le long du boulevard Tézier. Une voie verte longera ensuite l'avenue de Lautagne. Le rond-point sous la LACRA sera complété par une voie verte donnant accès à la route de Montéléger. Nous ne connaissons pas actuellement les échéances pour la mise en œuvre concrète de ces projets.



« La Rentrée de L'Etudiant »

Le 28 septembre, la direction du Campus UGA (Université Grenoble Alpes) Valence et l'Association valentinoise des étudiants (AVE) ont organisé un événement festif : « La rentrée de l'étudiant ».

Au programme :

- Un village d'animations
 - o Jeu de piste (énigmes/jeux) : RDV aux checkpoints, une carte à tamponner et cadeau UGA à récupérer !
 - o **Vélo smoothie et vélos rigolos, association de réparation/marquage de vélo**
 - o Espace massage
 - o Jeu gonflable
 - o Speed-meeting co-voiturage
 - o Espace maquillage, détente, restauration
 - o Mais aussi de nombreux jeux et animations ! SURPRISE !
- Escape Game Horizon Zéro
- Un village des associations
- Des food-trucks et une soirée concert et DJ avec démonstration de danse !

Sollicités, nous avons répondu présent. Nous n'avons eu que peu d'interventions sur des vélos. Cependant, un système de pointage amenait les étudiants à passer par chaque stand. Ce fut l'occasion de nombreux échanges sur le thème du vélo, sur les usages des étudiants en matière de déplacements.



Nos amis de l'association « A Pincés et A Vélo » (APAV) étaient venus de Romans avec leurs vélos rigolos. Ceux-ci, malgré l'appréhension des étudiants à enfourcher ces drôles de bécanes, ont eu un vif succès.



En 2023, nous avons noué des liens avec APAV. En effet, nous nous sommes retrouvés lors de plusieurs réunions relatives au Plan Vélo Intercommunal chez Valence Romans Mobilités. Sur la page suivante, Elizabeth Oriol, co-présidente de APAV, présente son association.

L'association A Pincés et A Vélo (APAV)

Par Elizabeth ORIOL, co-présidente de APAV.

A PINCES ET A VELO (APAV) est l'association de Romans sur Isère qui a les mêmes objectifs que REVV.

On s'appelle comme ça car les fondateurs de l'asso (2001) défendaient aussi les intérêts de ceux qui se déplacent à pincés et... un piéton met souvent une pince à son pantalon quand il devient cycliste.

En 2007 Jim et Sylvain, adhérents de APAV, ont répondu à un appel à projet de développement durable de la ville de Romans et avec l'aide des subventions obtenues, ils ont créé l'atelier d'auto-réparation solidaire KAZACYCLE.

Cet atelier a entraîné un développement significatif de l'association en rassemblant des personnes acquises à l'usage du vélo au quotidien ou pour les loisirs.

Depuis, l'atelier, qui a commencé dans une petite cave voutée de la défunte et regrettée Maison de la Nature et de l'Environnement, a pris ses aises d'abord dans l'ancienne caserne des pompiers et maintenant dans un garage désaffecté de 600 m², au 17 Avenue Duchesne à Romans.

Cette surface nous permet d'héberger l'association Tandem Loisirs qui accueille des personnes avec handicap ou mal-voyantes pour des sorties à vélo en tandem ou tricycle.

Une synergie bénéfique pour tous puisque des bénévoles et adhérents participent aux activités des 2 associations. L'association Handi Club Excursion 26 est également hébergée, notamment pour l'entreposage de leurs matériels, joëlettes et traîneaux.

Les nombreux postes de travail, équipés de l'outillage adapté, permettent à une bonne dizaine de personnes de réparer les vélos. Il y a toujours beaucoup à faire puisqu'on récupère en moyenne une dizaine de vélos par semaine dans les 3 déchèteries proches de Romans, par convention auprès de l'agglomération, ou par don de particuliers.

Une vingtaine de bénévoles participe régulièrement aux séances d'atelier, ouvert au public chaque mercredi en fin de journée ainsi qu'un samedi matin sur deux, pour réparer les vélos en stock, aider les adhérents à réparer leur vélo ou encadrer des ateliers pour scolaires. Les bénévoles se retrouvent également le lundi après-midi pour trier les vélos entrants, les pièces détachées et avancer sur la remise en état de rouler des vélos en vue de leur vente (20 pouces et au-dessus), ou de leur don.



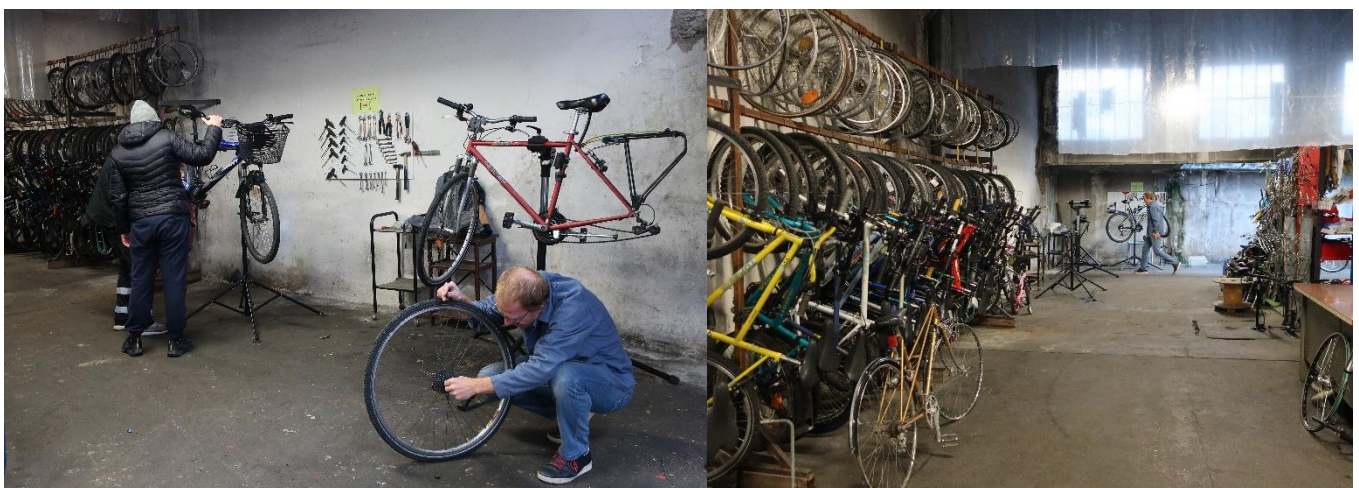
Entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 août 2023, KAZACYCLE a récupéré 543 vélos et en a vendu 258.

APAV organise également des balades à vélo, parfois à thèmes, des randonnées vélo sur plusieurs jours ainsi que des vélorutions.

L'autre engagement d'APAV est bien sûr d'intervenir auprès des collectivités locales afin d'obtenir des aménagements cyclables de qualité dans l'agglomération de Romans-Bourg de Péage et plus généralement sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération Valence Romans. Sur ce point, REVV et APAV rencontrent les mêmes problématiques et les mêmes difficultés dans leurs relations avec les collectivités locales.

Continuons à travailler ensemble au niveau de l'agglomération et du Département afin de nous permettre d'être mieux écoutés et d'avancer un peu plus vite, au bénéfice de l'ensemble des usagers du vélo.

Pour en savoir plus sur l'association A Pincés et A Vélo : <http://romans.fubicy.org/>



L'association Les Re-Cyclettes

Vous en avez sans doute entendu parler, notamment lors des manifestations pour demander des aménagements cyclables sur le Pont Mistral, suite à l'accident fin 2022. Les Re-Cyclettes font désormais partie du paysage associatif local. L'association a été créée en 2022 par des femmes qui souhaitent faire la promotion du vélo en tant que moyen de déplacement vertueux pour l'environnement mais aussi en tant que moteur d'émancipation et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Avant de se constituer en association loi 1901, le groupe avait organisé pendant un an des rencontres régulières dans l'atelier de la Maison Du Vélo, en dehors des heures d'ouverture aux adhérents, afin de partager et de se transmettre entre elles les savoir-faire en matière de mécanique vélo. Le projet était alors en gestation et REVV espérait que cela puisse aboutir à des nouveaux créneaux d'ouverture, avec des femmes bénévoles à l'atelier, pour aider les adhérentes et adhérents. Mais leur souhait était d'organiser des ateliers en « mixité choisie », terme consacré, c'est à dire réservés aux femmes ou aux hommes non « cisgenre », autrement dit les hommes ne se reconnaissant pas dans le genre masculin.

Inutile de cacher que ce cela a fait débat au sein de REVV, avec des discussions assez vives. La grande majorité des bénévoles s'est montrée en désaccord sur le principe des ateliers en mixité choisie. En effet, ce mode de fonctionnement exclut de fait la quasi-totalité des hommes. REVV, dans ses fondamentaux, est une association ouverte à toutes et à tous. Accepter qu'une catégorie d'adhérents ait un fonctionnement particulier au sein de l'association est contraire à nos valeurs. Nous n'avons donc pas donné de suite positive à la demande du groupe de femmes.

Il faut également rappeler que La Maison du Vélo est un ensemble de locaux mis à disposition de REVV et d'autres associations (Cyclotouristes Valentinois et Cycloteam) par la ville de Valence pour promouvoir l'usage du vélo. La Maison Du Vélo reste un lieu public et elle a vocation à accueillir tout le monde. Nous regrettons de ne pas avoir pu trouver de formule qui satisfasse REVV et le groupe de femmes.

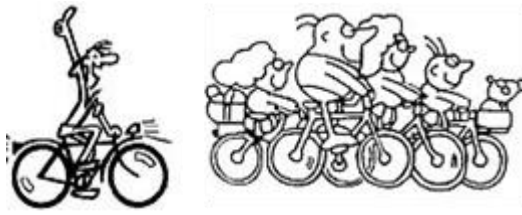
A la suite de la décision de REVV, ce groupe s'est constitué en association, afin d'avoir une existence officielle, en tant que personne morale. Ces militantes organisent dorénavant des balades à vélo et des ateliers d'auto-réparation dans divers lieux, souvent en plein air, en mixité choisie ou en mixité totale. Précisons que l'association accepte tout le monde en tant qu'adhérent, car les idées qu'elles défendent peuvent être partagées par des hommes y compris « cisgenre ».

Les Re-Cyclettes sont aussi parties prenantes pour demander des aménagements cyclables. A ce titre elles sont invitées aux réunions de concertation sur les aménagements cyclables, par Valence Romans Mobilité et par la ville de Valence. Elles peuvent aussi, à l'occasion, organiser ou participer à des vélorutions avec les autres associations comme REVV.

Malgré des différences d'appréciations qui peuvent exister entre les associations sur certains sujets, qui font aussi la richesse du milieu associatif, nous nous attachons à entretenir de bonnes relations. Le développement des déplacements doux est un enjeu suffisamment crucial pour nous obliger à réunir toutes nos forces et à aller dans le même sens. Quand il s'agit de défendre le vélo on n'est jamais trop nombreux et il y a de la place pour tout le monde !

Vous pouvez consulter le site Internet : <http://re-cyclettes.fr/>

Les balades à vélo de REVV poursuivent leur bonhomme de chemin...



Depuis la rentrée nous avons eu plaisir à pédaler jusque Beauchastel et visiter son beau village perché, puis en direction de La Roche de Glun, Tournon, Tain, Toulaud, Charmes. Même si ces sorties ont déjà été parcourues, selon la saison ou le temps passé, le regard posé sur notre nature reste nouveau.

VOUS AVEZ ENVIE DE FAIRE DU VELO TOUT EN PROFITANT DE NOTRE BELLE REGION ?

Que ce soit avec le « Vélo-Molo » l'après-midi du 3ème MERCREDI du mois,

ou bien en rejoignant les sorties du DIMANCHE (une à trois) par trimestre, en journée ou demi-journée : Pour une toute première sortie « découverte » l'adhésion n'est pas obligatoire.

Ensuite l'adhésion ou ré-adhésion à l'association est demandée.

Pour cela, vous pouvez nous rencontrer directement à l'accueil de la Maison du Vélo aux heures d'ouverture, ou nous adresser votre chèque par voie postale à Association R.E.V.V., Maison du Vélo, 1, rue Michel Servet à VALENCE, ou encore adhérer/réadhérer en ligne, sur le site « HelloAsso ».

<https://www.helloasso.com/associations/revv/adhesions/bulletin-d-adhesion-2019>

Montant de l'adhésion (valable un an) : 10 € (individuel), 15 € (familial), 5 € (chômeur ou étudiant).

N'hésitez pas à voir plus sur le site REVV en cliquant sur le lien : <https://www.revv-valence.org>

N.B. : chers REVVeurs si vous souhaitez vous joindre aux balades vélo, si vous souhaitez apporter vos idées de sorties, ou bien participer en tant qu'accompagnateurs, contactez-nous.

VOUS ÊTES LES BIENVENUS !



Un panier de fruits et légumes bio livré à vélo à la Maison du Vélo chaque jeudi, d'avril-mai à décembre

Pour cela, il vous suffit de passer commande auprès de la **Ferme du Rouge-Queue**, par courriel : fermedurogequeue@gmail.com, avec vos noms prénoms, adresse courriel, téléphone et engagement souhaité (un grand/petit panier sur la saison ou des commandes ponctuelles). Les formules proposées sont :

- Grand Panier (2 adultes, 2 enfants)
- Petit panier
- Panier personnalisé.

Les paniers sont livrés tous les jeudis de 17h30 à 18h15 à la Maison du Vélo

<https://fermedurogequeue.fr/>

L'émission du 20 mai 2023 « Echappées Belles » sur la 5 consacrée à la ViaRhôna avait mis un petit coup de projecteur sur la Ferme du Rouge-Queue. Le replay n'est malheureusement plus disponible actuellement.



VIE LOCALE

REVV et le Plan Vélo Intercommunal (PVI)

Le Plan Vélo Intercommunal (PVI) a été lancé de manière officielle par les Collectivités en 2022.

Ce projet s'appuie sur un budget de l'ordre de 20M€, dont 8,5 M€ sont apportés par le département de la Drôme.

Ce projet va permettre de relier 28 communes du bassin de Valence - Romans via 16 itinéraires.

REVV est parfaitement en phase avec l'objectif du PVI de permettre au plus grand nombre de se déplacer à vélo, en sécurité et de manière efficace, pour les trajets du quotidien et d'accroître significativement la part du vélo dans les modes de déplacement.

Nous regrettons cependant que les choix politiques qui ont été faits n'aient pas retenu, pour certains axes, les orientations que nous proposons.

Que l'on se comprenne bien, REVV n'est pas opposé au PVI. Nous aurions apprécié que les choix qui ont été faits prennent davantage en compte des éléments factuels et non polémiques. Ces éléments, quels sont-ils ?

- A quelques mètres des voies routières à fort trafic,
 - o Le bruit est important,
 - o La pollution est élevée et avérée,
 - o Le stress généré par le passage d'automobiles à vitesse élevée ne permet pas de parcourir avec plaisir et en sérénité de tels itinéraires.
- Des ronds-points très fréquentés sont, par nature, accidentogènes pour les cyclistes, même si des aménagements peuvent contribuer à réduire les risques. Ces passages sont particulièrement dangereux pour des cyclistes non aguerris, ceux-là même que les collectivités veulent amener au vélo via le PVI.

Proposer un tel environnement pour des déplacements quotidiens est-il raisonnable ?

Nos points de vue n'ont pas été entendus. Les itinéraires ont été votés, le projet avance... et la réalité du terrain fournira le verdict final.

Aujourd'hui, il importe qu'au-delà de nos désaccords avec les collectivités, nous puissions avancer dans une relation constructive, apaisée et mutuellement respectueuse.

Nous appelons à un esprit d'ouverture afin que nous puissions, collectivités et associations, trouver ensemble des solutions pour que les « points durs » avérés du réseau Cycléo soient corrigés ou complétés par des solutions réellement accessibles en toute sécurité au plus grand nombre de cyclistes. C'est seulement comme cela que le réseau Cycléo répondra aux objectifs que les collectivités, elles-mêmes, ont fixés.

URBANISME ET SECURITE

Piétons versus cyclistes

Dans les grandes métropoles le nombre de cyclistes a beaucoup augmenté ces dernières années, et c'est heureux ! Il faut que cela continue car il reste encore trop de voitures. Mais cela ne doit pas se faire de manière anarchique ni au détriment des piétons. Malheureusement, force est de constater que dans certaines villes, comme Paris, en tant que piéton on ne se sent pas en sécurité tant il y a de vélos partout et notamment sur les trottoirs. Même si les nombreuses pistes cyclables réalisées sur les trottoirs sont bien délimitées, lorsque l'on n'y prend pas garde, on se retrouve facilement sur la trajectoire de cyclistes sans s'en rendre compte. Et cela peut valoir quelques frayeurs, voire pire.

Il faut aussi former les cyclistes dès leur plus jeune âge au respect des piétons. Il est aussi nécessaire de rappeler quelques règles importantes, par exemple :

- il est interdit de circuler à vélo sur les trottoirs, sauf pour les enfants de moins de 8 ans,
- dans les zones piétonnes, les cyclistes doivent rouler à l'allure du pas,
- les cyclistes doivent céder le passage sur les passages piétons...

Saluons l'initiative de la ville de Valence avec ses panneaux rappelant la limitation à 6 km/h sur les aire piétonnes.

Si certains équipements sont partagés entre les cyclistes et les piétons, ceci doit rester une exception et ceci doit se limiter à des voies sur lesquelles la fréquentation des cyclistes et des piétons reste réduite.

En dehors de ces exceptions, les solutions doivent séparer les flux cyclistes et piétons. Lorsque l'espace manque, il faut sanctuariser les trottoirs et les réserver aux piétons et mettre les vélos sur les voies automobiles, non sans préalablement avoir limité la vitesse à 30 km/h sur celles-ci.

Il faut généraliser la limitation de la vitesse à 30 km/h, créer des aménagements qui empêchent physiquement les vitesses excessives (chicanes et plateaux traversants par exemple) et revoir les plans de circulation pour empêcher le transit automobile à l'intérieur des quartiers. Ainsi les cyclistes ne craindront plus d'être mélangés avec les voitures dans un trafic apaisé et réduit en volume.

BILLET D'HUMEUR

Je t'aime, moi non plus

Récemment, notre Président de la République a déclaré : « On est attaché à la bagnole, on aime la bagnole. Et moi je l'adore ».

Est-il raisonnable, dans la période que nous vivons, de se lancer dans de telles déclarations d'amour ? Il est vrai que la crise des gilets jaunes nous a rappelé à quel point beaucoup de nos concitoyens sont dépendants de la voiture. Il est certain que, mis à part dans les centres urbains, il est difficile de se passer d'une voiture faute d'alternative. En effet, la France possède un territoire peu dense en population, comparé à ses voisins, et donc plus difficile à équiper en transports en commun. La France a aussi un des plus beaux réseaux routiers ramené au nombre d'habitants, dont la collectivité doit assumer le coût.

Mais la dépendance à l'automobile n'est pas une fatalité. Ne pouvons-nous pas réserver la voiture aux usages pour lesquels il n'existe pas d'alternative ?

Ainsi, il n'est pas inutile de rappeler les éléments suivants :

- plus de 50 % de nos déplacements font moins de 5 km, distance largement faisable à vélo.
- le vélo à assistance électrique, en plein essor, augmente considérablement la distance franchissable pour des trajets quotidiens.
- en ville, avec le vélo, pas de problème de stationnement, pas de délai à tourner en rond à la recherche d'une place de parking, pas de coût. Je peux me garer à proximité immédiate de ma destination.
- la météo n'est pas véritablement un obstacle car les pays où il y a le plus de vélos sont les Pays-Bas et le Danemark.
- l'usage combiné du train et du vélo permet de dépasser un rayon de 100 km même pour un trajet domicile-travail, sans nécessairement habiter et travailler en centre-ville.

Et puis, faut-il rappeler tous les effets délétères de l'automobile ? La pollution, le bruit, l'insécurité routière, le coût pour les ménages, la sédentarité et son cortège de maladies, la consommation de ressources naturelles, l'accaparement d'espace et la dégradation de nos paysages, l'étalement urbain...

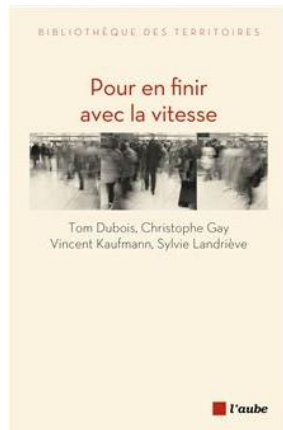
Si on ne peut pas nier les avantages de l'automobile pour certains usages, de plus en plus de gens découvrent les bienfaits du vélo et l'adoptent pour les déplacements du quotidien, tendance qui s'est accélérée depuis la crise du Covid. Cette tendance est encouragée par les politiques tant au niveau national que local. Le vélo a de nouveau le vent en poupe, même si sa part modale reste encore très minoritaire, à part dans les grandes métropoles.

Ces déclarations d'amour, à visées électoralistes, n'aident pas à changer les comportements. On connaît déjà l'attachement des Français à la voiture, symbole de puissance, de liberté et de confort. Mais y-a-t-il besoin d'encourager nos concitoyens à entretenir un relation affective avec la voiture alors que la raison pousserait à en diminuer l'usage trop souvent irrationnel, pour le bénéfice de tous, y compris des automobilistes ?

LE VELO DANS LES LIVRES

Coup de cœur d'un lecteur

Nous poursuivons dans ce n°51 de REVVeries notre rubrique lancée dans notre précédente édition. Chacun peut y présenter une lecture en rapport avec le vélo ou un thème proche et partager son coup de cœur.



"Pour en finir avec la vitesse"
De Tom Dubois, Christophe Gay,
Vincent Kaufmann, Sylvie Landrière
(Editions de l'Aube, 2021, 144 p., 15€)

Ce livre ne traite pas spécifiquement du vélo mais nous invite à penser une mobilité différente dans laquelle celui-ci a évidemment toute sa place.

Son titre, "Pour en finir avec la vitesse" résume son propos. Les auteurs (sociologue, urbaniste, politologue, et spécialiste des aménagements) sont membres du Forum Vies Mobiles, qui est un institut de recherche (ou think tank citoyen) sur la mobilité et les modes de vie du futur, initié par la SNCF en 2012.

Les premiers chapitres expliquent comment notre vie contemporaine a été bouleversée par la notion de vitesse et son accélération.

Suite à la révolution industrielle, à la mise à disposition d'une énergie abondante et accessible et à la diffusion du moteur thermique, la vitesse est devenue quasiment une norme sociale, une injonction (p.37) modifiant considérablement notre rapport au travail, aux loisirs, nos rythmes de vie et structurant nos relations humaines ainsi que notre rapport à l'espace.

Paradoxalement aujourd'hui, la vitesse est remise en cause. Les auteurs montrent comment l'accès à la vitesse ou son envers, la dépendance à la vitesse tout en permettant une grande diversité de modes de vie (Chapitre 3) sont des sources d'inégalités sociales, liées aux diplômes, aux compétences, au genre, à la nationalité ou aux revenus.

- Un chapitre entier (Ch. 4) est consacré aux maux de la vitesse. Ceux-ci sont déjà largement connus mais les auteurs insistent sur celui qu'ils nomment "l'établissement d'une hiérarchie cinétique". Ils écrivent par exemple : " ... le choix public de la vitesse se fait ainsi fréquemment en faveur des plus aisés et au détriment du reste de la population" , dans les pays occidentaux comme en Asie. Ils affirment aussi que la vitesse contribue directement au changement climatique, et la critique de la diffusion des véhicules SUV n'est pas en reste.
- La 2e partie de l'ouvrage est consacrée aux remèdes éventuels et aux solutions permettant d'imaginer une vitesse décarbonée et raisonnable. Les auteurs montrent comment l'abandon du dogme de la vitesse ne pourra se réaliser qu'avec la remise en cause d'un modèle de développement des territoires (des villes en particulier), actuellement axé sur la métropolisation, l'attractivité et la concurrence. Ainsi ils appellent au développement de la « proximobilité » (concept de ville du quart d'heure, par exemple).
- Le dernier chapitre, "l'abolition du règne de la vitesse », laisse entrevoir la nécessité d'un changement de paradigme complet sur la mobilité au XXI^e siècle, relevant d'une approche transversale, intégrant les enjeux politiques, économiques, énergétiques, sanitaires et sociaux.

Si ce livre, à cause de son format, ne permet pas le développement de tous les sujets évoqués, il contribue largement à susciter la réflexion, et tous les acteurs de la mobilité et donc les cyclistes le liront avec intérêt.

Ce qu'en dit la presse :

« Le propos défendu est assurément inspirant et précurseur. » Les Échos

« Un plaidoyer pour le ralentissement à lire... très vite ! » La Croix

« Les auteurs explorent un nouveau modèle de société, où l'on avancerait mieux en allant plus lentement. » Charlie Hebdo

« Un essai documenté qui appelle à la révolution de nos mobilités. » Le Temps

Lien utile : <https://forumviesmobiles.org/publications/13736/pour-en-finir-avec-la-vitesse>

RENCONTRES CYCLISTES

Le vélo a un énorme avantage par rapport à la voiture : il n'enferme pas dans une bulle. Il permet ainsi d'échanger facilement avec les personnes croisées, ne serait-ce qu'une minute au feu rouge ou plus longuement lors de rencontres improvisées. Pas besoin de chercher une place pour se garer. On s'arrête et on discute...

Cette nouvelle rubrique est ouverte à ceux qui veulent raconter une rencontre autour du vélo.

Le Japonais qui faisait le tour de l'Islande à vélo

C'était en 2011. Nous étions partis avec ma femme à la découverte de l'Islande. Avouons-le tout de suite, nous étions en voiture pour aller de site en site où nous randonnions à pied. Le soir, nous allions dans des campings. Les campings islandais intègrent parfaitement la météorologie de ce pays : dans la même journée, vous pouvez connaître les quatre saisons. Chaque camping dispose donc d'un lieu commun bien équipé avec tout ce qu'il faut pour préparer ses repas de même qu'un endroit convivial pour y manger et se reposer ou lire avant de retourner sous la tente... C'est aussi un lieu propice aux rencontres.

Nous étions au camping d'Akureyri. Il y avait là un jeune Japonais avec une guitare.

Nous engageons la conversation :

- « D'où viens-tu ?
- Je suis de Tokyo.
- Et comment te déplaces-tu ici en Islande ?
- Je suis à vélo.
- Ah bon ! Oui, je fais le tour de l'Islande, avec ma guitare dans mes bagages.
- Félicitations, car l'Islande n'est pas un pays facile pour le vélo avec sa météo qui peut être compliquée, ses routes dont certaines présentent des alignements de plusieurs dizaines de kilomètres où le temps à vélo peut être long.
- T'étais tu entraîné avant de venir ici ?
- Non pas spécialement. J'utilise mon vélo à Tokyo simplement pour aller faire mes courses.
- Mais alors ?
- Je voulais montrer à ma famille que j'étais capable de relever ce défi.
- Et pourquoi l'Islande ?
- J'aime la chanteuse Björk.
- ...
- Et là, maintenant, c'est quoi ton projet ?
- J'attends que le vent change de sens pour rejoindre Reykjavik. »

Il faut dire qu'il lui restait près de 400 km pour aller à Reykjavik et que le vent, en Islande, ce peut être quelque chose. Nous aussi, habitants de la vallée du Rhône, nous en avons l'expérience !

« Le vélo électrique, c'est super par rapport à la voiture » !

Il y a quelques jours, j'étais arrêté au feu en haut de la montée des boulevards quand j'ai été rejoint par un cycliste un peu âgé (il avait sûrement mon âge ! 😊) qui a engagé la conversation :

- « C'est bien le nouvel aménagement du Pont Mistral ! On est quand-même mieux à vélo qu'en voiture !
- Vous venez d'où ?
- J'habite à Cornas et, grâce à mon vélo électrique, je viens facilement à Valence à vélo. »

Et le feu passa au vert...

Les vélos insolites

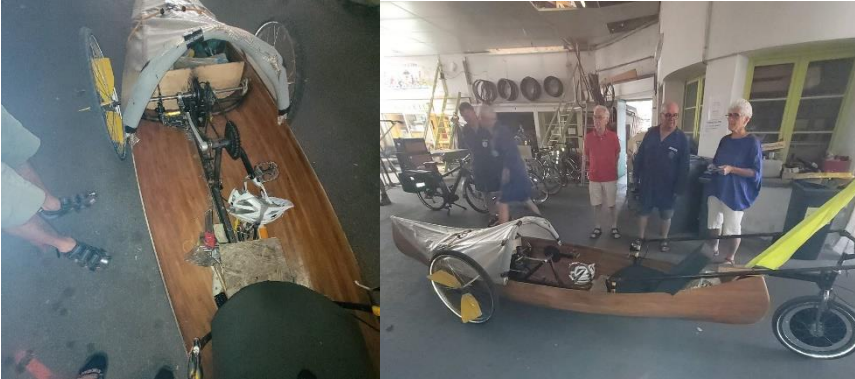
On fait parfois des rencontres de cyclistes qu'on pourrait apparenter à des extras terrestres.

FELIX ET SON CANOE VELO

Pour exemple, ce vélo canoë venu se faire dépanner à la Maison du Vélo. Dans un premier temps on a cru à une farce mais cet équipage avait un vrai problème sur la partie cycle. La direction de la roue avant récupérée sur un vélo était grippée. Il est vrai que l'eau et la mécanique vélo ne font pas toujours bon ménage. Nous avons pu trouver dans notre stock de jeux de direction, la pièce de remplacement adaptée. Ce jeune homme plein d'idée est aussi visible sur YouTube avec de jolies vidéos :

<https://www.youtube.com/watch?v=94qRTkv-C-M>

https://www.youtube.com/watch?v=UbOGRS_rS-E



VELO SOLAIRE

C'est une rencontre un matin sur la ViaRhôna. Ce cycliste, nouveau retraité, a réalisé son rêve en construisant un vélo électrique complètement autonome avec une remorque équipée de grands panneaux solaires. Quand je l'ai rencontré il était en panne car il avait cassé une roue de la remorque sans doute trop chargée. Il revenait de Valence où il avait pu se faire dépanner chez un vélociste. Il est aussi autonome en hébergement puisqu'il avait passé la nuit sur le bord de la piste dans une petite tente. Ce n'est pas une idée nouvelle d'avoir une remorque avec des panneaux solaires mais ce qui retient l'attention c'est ce côté bricolage à la MacGyver. Ce monsieur visiblement pas très argenté avait utilisé un maximum de matériaux de récupération pour construire cet équipage insolite

Il était aussi couvert de pansements car, un jour de fort mistral, la remorque s'est envolée avec la prise au vent des panneaux solaires l'entraînant dans le fossé avec son vélo. Il s'est bien sûr retrouvé aux urgences mais cela ne l'a pas empêché de continuer son périple avec pour objectif de parcourir l'Europe.



INFOS PRATIQUES REVV

10 services gratuits

pour les adhérents de REVV

(services gratuits sauf mention "vente")

1. L'atelier vélo libre-service :

Outillage à disposition pour les réparations courantes, avec les conseils de nos mécaniciens bénévoles.

2. La C.I.S (CIS@revv-valence.org) :

La Commission Infrastructures et Sécurité vous sollicite pour réfléchir à l'amélioration des infrastructures et dialoguer avec les collectivités.

3. Le marquage antivol Bicycode :

Gravage d'un code sur le cadre, et inscription dans le fichier national d'identification (1 par an gratuit).

4. Les balades :

Elles sont gratuites, et ouvertes à tous, sans inscription. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le « Programme BALADES » sur la page actualisée sur le du site REVV :

<https://www.revv-valence.org/balades>.

Départ : Rendez-Vous au kiosque Peynet.

5. La Maison du Vélo (MdV) :

Le lieu de rencontre et d'échange. Documentation et ouvrages en prêt y sont également disponibles.

6. La Vélo-école pour adultes :

Sur inscription et bilan préalable. Gratuit.

- Apprendre à rouler : Deux ou trois sessions annuelles de plusieurs séances réparties sur deux mois.
- Oser rouler en ville : sessions de REVVSS « Rouler En Ville à Vélo en Sécurité et Sérénité. »

7. Vente d'équipements de sécurité :

Gilets fluos marqués REVV et dispositifs réfléchissants.

8. Vente de pièces détachées :

Pièces à tout petit prix, issues du recyclage, à utiliser sur place pour vos réparations dans notre atelier.

9. Vente de vélos réhabilités :

REVV redonne une deuxième vie à d'anciens vélos, destinés en priorité aux adhérents à revenus modestes.

10. Le journal REVVeries :

2 numéros d'information par an, au format papier ou numérique.

Anciens numéros téléchargeables.

La Maison du vélo est ouverte :

- les lundis (15h-20h)
- les jeudis (15h-20h)
- 1^{er} & 3^e samedi du mois (15h- 18h)

Pour plus de précisions :

Internet : www.revv-valence.org.

Téléphone : 09 80 91 94 97

Bulletin d'adhésion

A envoyer ou déposer à la Maison du Vélo

1 rue Michel Servet, 26000 Valence

accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de REVV.

Règlement en espèces possible sur place aux heures d'ouverture. **CB acceptée**

Nom

Prénom

Date de naissance

Nom du conjoint (si adhésion familiale)

Prénom

Date de naissance

Rue

Code postal Ville.....

Téléphone.....

E-mail.....

Participation bénévole aux activités de REVV :

Je suis prêt à participer à certaines actions de REVV, éventuellement après une courte formation :

Oui / Non

| COTISATION | Individuelle | Familiale |
|---------------------------------|--------------|-----------|
| Standard | 10 € | 15 € |
| Demandeur d'emploi | 5 € | 10 € |
| Etudiant | 5 € | ---- |
| Dons et soutiens | € | |
| Ci-joint mon règlement total de | € | |

L'adhésion en ligne : c'est pratique !

Rendez-vous à l'adresse : <https://urlz.fr/arv7>

Attention, les dons demandés sont **facultatifs** et **ne vont pas à REVV**, mais à [HelloAsso](http://HelloAsso.com), qui est une société à but lucratif.

